
RAPPORT FINANCIER 2022

Organisation faîtière des corporations ecclésiastiques cantonales créée en 1971, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse a célébré son cinquantenaire en 2022, avec un an de retard en raison de la pandémie de coronavirus. A travers six vidéos, elle revient sur quelques événements marquants de son histoire (pour les visionner : www.rkz.ch/video-rkz50).

Durant ses cinquante ans d'existence, la Conférence centrale a largement contribué à ce que l'Eglise catholique assume des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques. Elle s'est fortement engagée en faveur d'une action démocratique, solidaire et entrepreneuriale.

Pour cela, elle a reçu CHF 13'258'566.– de la part de ses membres en 2022. Sur ce montant, CHF 8'679'765.– ont été versés à 41 organisations et CHF 2'418'000.– à la Conférence des évêques suisses. Grâce à la somme de CHF 555'776.–, elle s'est d'acquittée d'une grande partie des droits d'auteur dus par les institutions catholiques.

Le compte de résultat se solde par un « zéro rouge », soit par un léger excédent de charges de CHF 566.50. En revanche, le bilan montre une augmentation de CHF 290'000.– de la réserve du cofinancement ainsi qu'une hausse de CHF 62'000.– du Fonds de financement de projets et d'innovations.

1. Résultat au 31 décembre 2022 (pour les chiffres, cf. annexe)

Le compte de résultat 2022 se solde par un léger excédent de charges supérieur à CHF 566.–. Un excédent de produits de CHF 12'034.– avait été inscrit au budget.

Le bilan fait apparaître une augmentation des réserves :

- Le niveau de la réserve du cofinancement a été augmenté de CHF 290'664.– et passe à CHF 3,14 millions.
- Le Fonds de financement de projets et d'innovations a été augmenté de CHF 62'111.– et passe à CHF 0,97 million.
- Le préfinancement des droits d'auteur pour 2023 a dû être augmenté d'une provision de CHF 50'000.–, afin de tenir compte d'une créance probable de la SUIZA pour les transmissions en direct proposées en 2022 et de l'attribuer à la période correspondante.

2. Produit

2.1. Contributions Eglise Suisse

La Contribution Eglise Suisse est une contribution de membre spécifique versée à la Conférence centrale pour l'accomplissement de ses tâches par les 26 corporations ecclésiastiques cantonales. Elle se calcule pour moitié selon la part de la population catholique résidente et pour moitié en fonction de la capacité financière des corporations. Son versement dépend de leur approbation par les parlements ecclésiastiques cantonaux, en principe les synodes, qui ne sont soumis à aucune souveraineté fiscale de la part de la Conférence centrale. Elle est fondée sur une solution de compromis. En 2022 aussi, elle a été acquittée par la grande majorité des membres.

Le montant cible des contributions Eglise Suisse 2022 a été fixé par l'assemblée plénière de la Conférence centrale à CHF 14,17 millions. Or, la règle introduite en 2021, soit un montant minimal de CHF 2.– par membre, est applicable à l'évêché de Lugano, car les versements volontaires effectués par les fidèles catholiques tessinois à leur diocèse se situent nettement en dessous de la limite de CHF 50.– par catholique de plus de 15 ans (niveau actuel : CHF 37.–). En conséquence, la somme cible escomptée a été réduite de CHF 272'000.–, passant ainsi à CHF 13,9 millions. Or, en réalité, CHF 13,26 millions ont été versés. Il manque par conséquent un montant de CHF 638'997.–.

Pour ne pas dépenser plus qu'elle n'encaisse, la Conférence centrale définit les subsides à allouer aux organisations cofinancées seulement après avoir reçu les contributions Eglise Suisse de la part de ses membres. C'est la raison pour laquelle, au moment de la clôture des comptes, elle mentionne à son bilan les subsides décidés en novembre comme « Verbindlichkeiten zugesicherte Beiträge » (engagements résultant des subsides promis).

2.2. Autres produits

Le Conseil synodal du canton de Zurich a la gentillesse de prendre en charge les coûts de la troisième assemblée plénière de la Conférence centrale, qui a traditionnellement lieu à Zurich (CHF 15'000.–). Il

exonère également la Conférence centrale des frais de loyer et d'infrastructure pour le secrétariat général, dont les locaux sont situés au siège de l'administration de la corporation ecclésiastique du canton de Zurich. Ces deux postes sont comptabilisés comme produit dans les comptes.

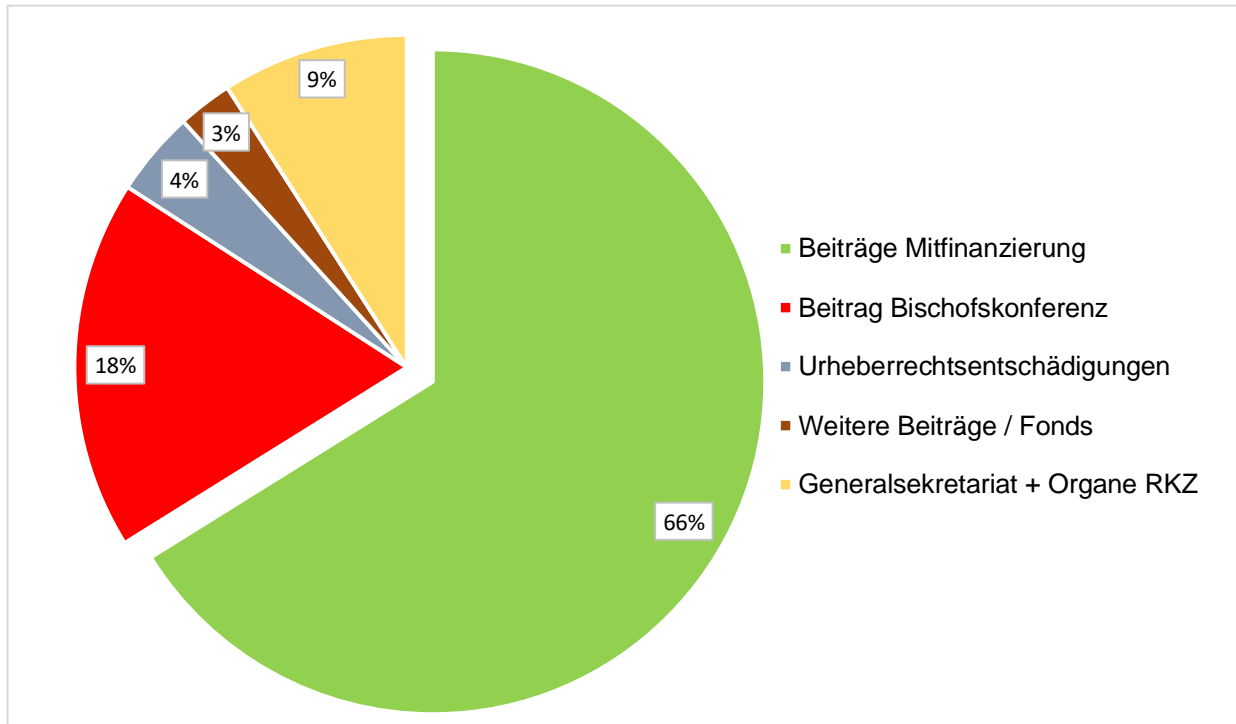
En 2022 ont eu lieu non seulement un cours de base en management ecclésial, mais aussi, en septembre, un module de perfectionnement en gestion du personnel. Les frais de cours encaissés sont dès lors élevés. Les charges sont comptabilisées sous la rubrique « Secrétariat général / organes et organismes de la Conférence centrale ». Grâce à une très bonne fréquentation, les deux modules de formation ont généré des recettes.

3. Dépenses

3.1. Dépenses par domaine

Les dépenses effectuées en 2022 par la Conférence centrale se décomposent comme suit (chiffres arrondis) :

• Subsidés du cofinancement	CHF 8'890'000
• Subventionnement de la CES	2'418'000
• Redevances de droits d'auteur	556'000
• Autres subsides / fonds	357'000
• Secrétariat général / organes et organismes de la Conférence centrale	1'221'000
• Attributions aux fonds propres / réserves	-0



Répartition des dépenses de la Conférence centrale par domaine en 2022

Les deux tiers des dépenses qui sont consacrés au cofinancement des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques ont profité à 41 organisations (cf. page suivante).

En 2022, la part de frais de la Conférence centrale (secrétariat général ainsi que ses organes et organismes) affiche 9 % et dépasse de 2 points le pourcentage des années précédentes. Cela s'explique par des coûts supplémentaires uniques : le jubilé des 50 ans de la Conférence centrale célébré à Näfels et à Soleure dans un cadre élargi (+74'000.-), les départs à la retraite du secrétaire général et de la collaboratrice administrative nécessitant des phases transitoires avec les personnes appelées à leur succéder (+89'000.-), les frais engendrés par les deux modules de formation en management ecclésial (+52'000.-), des frais supplémentaires pour le travail de relations publiques et les traductions relatives au jubilé et au projet pilote sur l'histoire des abus sexuels commis dans le contexte ecclésial (+27'000.-).

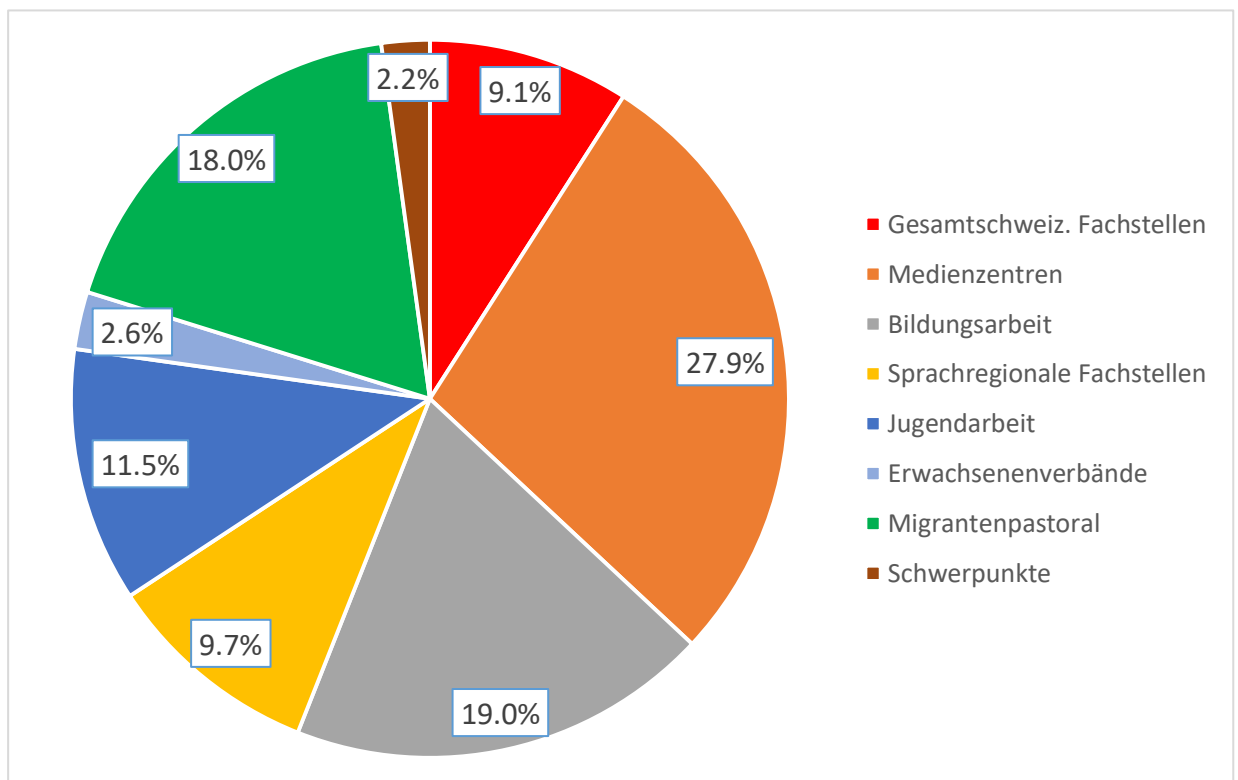
3.2. Cofinancement des tâches pastorales

Dans le compte de résultat 2022 sont débités les fonds qui seront à disposition en 2023 pour le cofinancement des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques.

L'assemblée plénière de la Conférence centrale définit le montant du crédit du cofinancement global. Les organismes paritaires de la CES et de la Conférence centrale décident de leur utilisation. Dans ce cadre, la Commission de planification et de financement répartit les fonds entre sept domaines d'activité tout en constituant une réserve pour les projets d'importance majeure. Les sept domaines d'activité sont pris en charge par quatre groupes spécialisés, qui examinent les demandes de subsides et mènent

nent des entretiens avec les organisations. Leurs propositions sont soumises pour décision à l'assemblée ordinaire de la Conférence des évêques et à l'assemblée plénière de la Conférence centrale. Si la CES et la Conférence centrale arrêtent des décisions analogues, celles-ci entrent en vigueur.

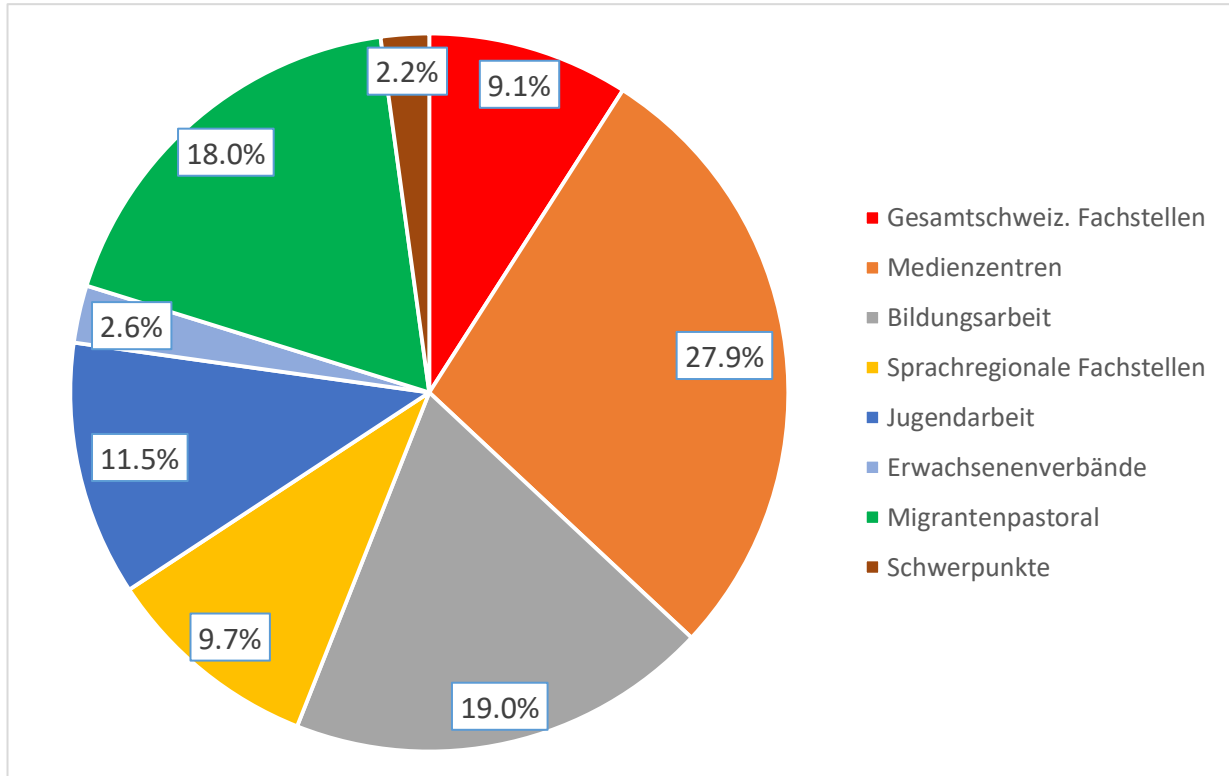
Les fonds attribués au crédit du cofinancement en 2022 seront répartis en 2023 entre les divers domaines de tâches de la manière suivante :



Répartition du crédit du cofinancement en 2022 entre les domaines de tâches

En 2022, de nouveaux contrats de prestations ou de subventionnement ont été conclus avec la plupart des organisations cofinancées, qui s'appliquent pour une durée de quatre ans. Différentes adaptations ont été entreprises dans ce contexte, dont les plus importantes sont expliquées ci-dessous.

En ce qui concerne les offices spécialisés actifs à l'échelon national, le subside alloué au SPI de Saint-Gall a été augmenté de CHF 30'000.– pour permettre la mise en place d'une antenne romande. Par ailleurs, un montant de CHF 130'000.– est maintenu afin de créer le bureau de coordination œcuménique de l'aumônerie dans les services de santé. Sa planification s'est malheureusement avérée plus lente que prévu.



Modification du crédit de cofinancement 2022 par rapport à celui de 2021

Huit ans après leur lancement, les trois centres médias bénéficient pour la première fois d'une augmentation de leurs subsides. Un montant total de CHF 180'000.– sera réparti entre les trois centres.

Dans le domaine de la formation, le Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE) à Fribourg reçoit un montant supplémentaire de CHF 90'000.– afin de reprendre les tâches du Service romand pour la catéchèse et le catéchuménat (SRCC) et de l'Association biblique catholique (ABC). En contrepartie, les subsides en faveur des deux organisations précitées sont supprimés. Le soutien à la formation des musiciennes et musiciens d'Eglise à la Haute école de Lucerne sera puisé dans le cofinancement (CHF -20'000.–).

La catégorie des offices spécialisés actifs à l'échelon des régions linguistiques comporte désormais le portail Internet « seelsorge.net ». Il s'agit d'une organisation œcuménique dans laquelle des aumôniers et aumôniers œuvrant à titre bénévole proposent des entretiens confidentiels sur des canaux numériques (CHF 70'000.–). Le subside alloué au *Liturgische Institut der deutschsprachigen Schweiz* est augmenté de CHF 25'000.–, une hausse encore plus importante étant en outre prévue pour 2024. En revanche, les subsides en faveur de la *Bibelpastorale Arbeitsstelle* et d'*ethik22* sont réduits de CHF 20'000.– chacun.

S'agissant de la pastorale des migrantes et migrants, le versement du subside de CHF 150'000.– en faveur de la mission de langue tchèque cessera après le départ à la retraite de son aumônier, vu la petite taille de la mission. Diverses autres missions minoritaires bénéficieront d'une augmentation modeste.

En 2023, la somme destinée aux projets d'importance majeure et aux réserves sera inférieure de CHF 85'000.– par rapport à l'année précédente.

3.3. Subsides de projet

La Conférence centrale a réalimenté son Fonds de financement de projets à hauteur de CHF 250'000.–. Outre les CHF 100'000.– versés chaque année à titre d'apport, CHF 150'000.– supplémentaires ont été déposés en 2022 en faveur du Fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial. La présidence a décidé de verser ce montant en octobre, à la demande de l'organisme spécialisé compétent. Il s'agit à ce jour de la cinquième réalimentation de ce Fonds, qui se monte à CHF 500'000.–. Sur ces coûts, 30 % sont pris en charge par la Conférence centrale (soit CHF 150'000.–), 60 % par la Conférence des évêques suisses, et 10 % par les ordres religieux (VOS'USM).

La Conférence centrale assume également 30 % des frais concernant l'étude pilote sur l'examen des abus sexuels commis dans le contexte de l'Eglise catholique en Suisse. La deuxième tranche à hauteur de CHF 72'000.– est arrivée à échéance en 2022.

En 2021, la présidence a décidé de soutenir la nouvelle *Allianz Gleichwürdig Katholisch* durant sa phase de démarrage en lui allouant une somme annuelle de CHF 20 000.– en 2021 et en 2022, tout envisageant de lui accorder un soutien de même ampleur en 2023 et en 2024. Le subside pour 2022 a été débité du Fonds de financement de projets.

En 2022, la présidence a décidé, en collaboration avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS), d'entamer une coopération avec la maison d'édition Ringier Axel Springer Suisse SA en vue de produire et de financer des cahiers spéciaux publiés dans les hebdomadaires à fort tirage *Schweizer Illustrierte* et *L'Illustré*. Les premiers suppléments ont été publiés pour la première fois à la mi-septembre 2022, à l'occasion du Jeûne fédéral, sous les titres « Pourquoi l'Eglise ? » et « Warum Kirche ? ». Pour la Conférence centrale, ils ont généré des coûts à hauteur de CHF 43'080.–. Comme ces éditions s'étaient concentrées sur le décès de la reine Elisabeth II, elles ont connu la plus large diffusion de l'année, ce dont les suppléments des Eglises ont pu profiter. En 2023, un deuxième cahier spécial paraîtra avant Pâques, puis une évaluation sera effectuée.

D'autres subsides ont été alloués

- à l'Assemblée synodale nationale du 30 mai 2022 à Einsiedeln (CHF 8'585.–),
- pour la réédition du guide écologique à l'attention des paroisses publié par le service œcuménique œco Eglises pour l'environnement (CHF 10'000.–),
- pour la procédure de médiation engagée par la CES, la Conférence centrale et le centre médias concernant la ligne éditoriale de kath.ch (CHF 25'818.–),

- pour des tâches au sein de la Conférence centrale et en collaboration avec migratio Suisse (CHF 8'330.–).

Dans l'ensemble, ce fonds a subi un retrait de CHF 337'888.–. Outre l'apport de CHF 250'000.– prévu par le budget, il a été alimenté par un montant de CHF 70'000.– issu de l'excédent de recettes 2021 et par des soutiens en faveur de projets à hauteur de CHF 80'000.– que la Conférence centrale met à disposition de la CES, lesquels n'ont toutefois pas été sollicités. Au total, il a bénéficié d'une somme de CHF 400'000.–. Partant, son capital a été augmenté de CHF 62'111.–, pour passer à CHF 965'991.–.

4. Remerciements

En 2022, deux piliers de la Conférence centrale ont fait leurs adieux en raison de leur départ à la retraite :

Claudia Krummenacher, qui a pris sa retraite au printemps, était responsable de la comptabilité et des tâches administratives de la Conférence centrale depuis 1990. Durant ses longues années d'activité, elle a maîtrisé ces tâches cruciales avec beaucoup de compétence, de diligence et de circonspection.

Daniel Kosch a pris sa retraite à la fin novembre. Secrétaire général de la Conférence centrale depuis 2001, il était le moteur de bon nombre d'affaires courantes et de grands projets. Il a non seulement façonné et marqué de son empreinte la Conférence centrale, mais aussi influencé de manière déterminante le paysage ecclésial à l'échelon national et à celui des régions linguistiques.

La Conférence centrale doit une reconnaissance infinie à ces deux perles et tient à leur exprimer une nouvelle fois publiquement toute sa gratitude.

Leur succession a pu être réglée sans vacance de poste : Claudia Willi assume désormais les tâches administratives et la comptabilité de la Conférence centrale en tant que collaboratrice administrative, et Urs Brosi s'initie aux responsabilités du secrétaire général.

La présidence de la Conférence centrale a approuvé le présent rapport financier lors de sa séance du 23 février 2023.